

# CAHIER DES CHARGES – CHOIX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cahier des Charges pour l’attribution d’un marché pour la sélection d’un commissaire aux comptes.

Référence de l’appel d’offres : CartONG – Sélection CAC

## Table des Matières

<b>I. PRESENTATION DE CARTONG.....</b>	<b>2</b>
I.1. Fonctionnement : .....	2
<b>II. OBJECTIF DE L’APPEL D’OFFRE.....</b>	<b>3</b>
II.1. Présentation du service attendu.....	3
II.2. Conditions particulières d’exécution: .....	4
II.3. Planning des interventions et livrables :.....	4
II.4. Durée de la prestation : .....	5
<b>III. PROCEDURE A SUIVRE .....</b>	<b>5</b>
III.1. Participation .....	5
III.2. Calendrier .....	5
III.3. Proposition technique et financière .....	5
III.4. Proposition Technique .....	5
III.5. Proposition Financière .....	6
III.6. Le profil du soumissionnaire: .....	6
<b>IV. EVALUATION DES APPLICATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>V. CONDITIONS GENERALES.....</b>	<b>7</b>
V.1. Délais de rapport d’audit.....	7
V.2. Confidentialité des informations : .....	7
V.3. Légalité et transparence.....	7
V.4. Critères d’inéligibilité et d’exclusion .....	7

## AVANT-PROPOS

L'association CartONG, lance une consultation afin de désigner son commissaire aux comptes pour les exercices 2020 à 2025.

Le détail de la procédure à suivre, des principes à respecter, des informations à renseigner et des documents à fournir y sont précisées.

### I. PRESENTATION DE CARTONG

CartONG, association régie par la loi de 1901, dont le n° SIRET est le 490 816 345 000030 et dont le siège est situé au 23 boulevard du musée, 73000 Chambéry, France.

Créée en 2006, CartONG est une Organisation Non Gouvernementale française H2H spécialisée en gestion de l'information qui a vocation à mettre la donnée au service des projets humanitaires, de développement et d'action sociale. Notre cœur de métier est l'information géographique (les cartes) mais nous l'avons étendu au fil des années à d'autres outils (collecte de données sur mobiles, gestion de l'information, imagerie satellite, drones, etc.). Nous cherchons à améliorer la qualité et la redevabilité des activités terrain, notamment par une meilleure évaluation des besoins et un meilleur suivi/évaluation. En tant que centre de ressources et d'expertises pluridisciplinaire, nous accompagnons les stratégies et les opérations de nos partenaires. Nos équipes soutiennent également le secteur en produisant de la documentation, en renforçant les capacités et en sensibilisant aux défis techniques, stratégiques et éthiques des technologies numériques.

Nous travaillons avec des organisations locales, nationales et internationales, en particulier avec des ONG spécialistes de l'urgence et du développement ainsi que des agences onusiennes (MSF, HCR, AFD, Terre des hommes : [liste complète disponible ici](#)). CartONG est en pleine croissance et rassemble aujourd'hui une équipe internationale d'une vingtaine de salariés ainsi qu'une soixantaine de bénévoles actifs.

#### I.1. Fonctionnement :

- Budget annuel : 1.14M en 2018, 1.24M en 2019 et 1.65M prévu pour 2020.
- Montant des subventions publiques annuelles (collectivités, Région, AFD...) : 93 000 eur environ, le reste des ressources provenant de prestations de services et environ 5 000 eur de dons et cotisations.
- Nombre de projets : environ 40 par an
- Nombre d'écritures comptables : 5090 écritures en 2019
- Nombre de comptes généraux du plan comptable utilisés : 105
- Préparation et centralisation des opérations comptables à Chambéry
- Un cabinet d'expert-comptable prépare les comptes annuels de CartONG
- Entre 30h et 40h passées par an en moyenne par notre cabinet d'expert-comptable sur nos comptes
- Supervision des questions comptables par une Direction Administrative et Financière (arrivée en avril 2020)
- Codification analytique à créer en 2020
- Nombre de salariés : 25 environ
- Nombre d'adhérents : environ 60
- Association non soumise à TVA

## II. OBJECTIF DE L'APPEL D'OFFRE

Le présent marché a pour objet d'arrêter les modalités et les conditions d'exécution du marché de prestations d'audit légal des comptes individuels de l'association réalisé par un commissaire aux comptes en vue de leur certification pour la période de contrôle des comptes des exercices comptables 2020-2025 inclus.

L'objet du marché consiste en la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant appelés à mener une mission de certification des comptes, le commissaire aux comptes suppléant pouvant être amené à remplacer, en application de l'article L. 823-1 du Code de commerce, le titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès. Le suppléant sera désigné par le titulaire pour la durée du marché et ne pourra pas l'excéder. En cas de retrait du suppléant en cours de marché le titulaire doit en informer l'association et lui proposer un remplacement qui devra recevoir l'agrément du bureau de l'association.

### II.1. Présentation du service attendu

Le commissaire aux comptes constitue l'organe de certification des comptes annuels de l'association.

La mission générale comporte trois volets indissociables,

- D'une part, la certification des comptes annuels,
  - Expression d'une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes annuels ;
  - Participation aux réunions des instances de gouvernance (conseils d'administration et assemblées générales) ;
- D'autre part les vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires,
  - Vérification de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations financières ;
- Et enfin,
  - Prévention des difficultés de l'association dans le cas de la procédure d'alerte ;
  - Révélation au procureur de la République des faits délictueux dont il a eu connaissance ;
  - Emission d'attestations.

Le titulaire doit obtenir une assurance raisonnable qu'aucune anomalie significative ne figure dans les comptes. Il est impératif que la confection des états de synthèses soit conforme aux principes admis.

L'exercice comptable de l'association coïncidant avec l'année civile, la période concernée s'étale du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025, y compris l'arrêté des comptes de 2025.

La mission se déroulera en trois phases :

- Planification de l'audit ;
- Phase préliminaire à l'arrêté des comptes ;
- Audit des états financiers.

Pour chacune de ces phases, le candidat en précisera, en relation étroite avec la Directrice Administrative et Financière de CartONG, le calendrier et la durée, les interlocuteurs de l'association qui devront être mobilisés et les documents qui devront être mis à sa disposition ainsi que les restitutions ou livrables à chaque étape.

Il est attendu du candidat de fournir à cette occasion une information sur les évolutions normatives et de pouvoir répondre aux questions techniques.

Dans le cadre de sa mission légale, le titulaire du marché devra donner son avis sur les méthodes et procédures comptables qui lui semblent les plus pertinentes.

Le titulaire du marché doit aider l'association à progresser dans la lisibilité et la qualité des comptes.

En cas de modification substantielle des termes et des conditions de la mission légale du fait de changement de loi ou du fait de l'organisation propre de l'association, le présent marché fera l'objet d'un avenant.

## **II.2. Conditions particulières d'exécution:**

Les prestations seront réalisées sous l'entière responsabilité du titulaire du marché dans le cadre des dispositions légales définissant la mission permanente des commissaires aux comptes et dans le respect des normes professionnelles régissant la fonction.

En outre, le titulaire du marché reconnaît être tenu à une obligation générale de conseil et de mise en garde vis-à-vis de l'association.

Le titulaire du marché transmettra à l'association le programme de travail détaillé de la mission et les missions confiées à chaque collaborateur intervenant sur la mission.

Le titulaire du marché s'engage à :

- Affecter une équipe de travail compétente et qualifiée pour effectuer les prestations objet du présent marché ;
- Nommer un interlocuteur unique apte à prendre toutes les décisions nécessaires à la réalisation du marché et transmettre à l'association la liste nominative des collaborateurs intervenant sur la mission.

Les prestations sont effectuées pour partie sur le site de l'association et/ou sur une plateforme dédiée proposée par le prestataire.

Lorsque le personnel du titulaire du marché doit intervenir dans les locaux de l'association, ce dernier mettra un bureau à la disposition du titulaire du marché.

## **II.3. Planning des interventions et livrables :**

Le titulaire du marché s'engage à intervenir et à fournir le rapport final selon un planning figurant dans la proposition du titulaire.

En dehors des rapports légalement mis à la disposition de l'association, le titulaire du marché établira un rapport final détaillé de synthèse de son intervention, après avoir fait part de son contenu à l'occasion d'une réunion d'échange avec la DAF et le Trésorier de CartONG.

Le rapport final est destiné à mettre en évidence les points faibles ou dysfonctionnements relevés, les risques induits ainsi que les recommandations correspondantes sous forme de propositions concrètes d'évolution de procédures et/ou de traitements comptables.

Le rapport final doit mentionner les points positifs et l'appréciation des points faibles par rapport à l'ensemble du travail.

La réception des travaux par l'association se matérialise par la remise à l'association des comptes rendus d'intervention et du rapport final.

#### II.4. Durée de la prestation :

Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification, pour une durée de six (6) exercices. La durée totale de la mission ne pourra dépasser 6 exercices.

### III. PROCEDURE A SUIVRE

En présentant son offre, le Soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer.

Le Soumissionnaire reconnaît avoir examiné attentivement toutes les instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenues dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer.

Les soumissionnaires sont invités à respecter l'ensemble des procédures décrites ci-après. Les offres qui ne respecteraient pas les termes et formes requis seront automatiquement rejetées.

#### III.1. Participation

La participation à cet appel à proposition est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales, respectant les critères éthiques décrits dans les Conditions particulières ci-dessous.

#### III.2. Calendrier

Etape	Date	Heure
Date limite de remise des offres	15/11/2020	18h
Attribution du marché (sauf si procédure infructueuse)	1 <sup>e</sup> quinzaine de décembre 2020	

L'attribution du marché se fera après la validation du Commissaire aux Comptes en Assemblée Générale Exceptionnelle qui devrait se tenir le 05/12/20.

#### III.3. Proposition technique et financière

Le soumissionnaire devra soumettre une proposition technique et financière à CartONG, en français, avec les composantes suivantes :

#### III.4. Proposition Technique

La proposition technique devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite des audits ;
- Le chronogramme d'exécution de la mission (programme des interventions et travaux réalisés et organisation de la mission, calendrier) ;
- Présentation du cabinet (taille, effectif, ventilation du chiffre d'affaires par activité, références dans le secteur des ONG/associations...),
- Le personnel-clé prévu (CAC titulaire et son suppléant, détail profil junior/senior...)
- Les documents annexes que le soumissionnaire jugera utile pour compléter sa proposition

### III.5. Proposition Financière

La proposition financière devra indiquer :

- Les coûts détaillés de l’audit en euros TTC (nombre d’heures estimées...) et le tarif pour d’éventuelles interventions ponctuelles ;
- Les modalités de paiement (échancier)

### III.6. Le profil du soumissionnaire:

- CV de l’auditeur avec d’éventuelles références (l’Associé signataire du rapport doit être un Expert-comptable diplômé et membre des Associations professionnelles des Experts Comptables)
- CV des autres personnes qui seront amenés à intervenir sur le dossier.

Les dossiers portant la référence « *CartONG – Sélection CAC* » sont à envoyer par email avant le 15/11/2020 à 18h00 à l'adresse suivante : [admin@cartong.org](mailto:admin@cartong.org)

## IV. EVALUATION DES APPLICATIONS

Le titulaire du marché sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension et connaissance des enjeux de la mission d’audit appliquée à l’association, méthodologie d’intervention, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

Chaque critère sera apprécié et pourra donner suite à des points qui faciliteront la comparaison entre les différentes offres.

Critères principaux
Approche méthodologique proposée pour réaliser l’audit
Compétence démontrée dans le domaine de l’audit financier
Compétence démontrée dans l’audit de projet d’organisations à but non-lucratif
Connaissance des bailleurs de fonds institutionnels
Références et expériences du consultant
Adéquation des moyens (en ressources humaines) mis à disposition
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme
Coût de la prestation
<b>TOTAL</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés. Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n’était jugée satisfaisante. Toute information concernant CartONG et incluse dans les documents de ce cahier des charges ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les

demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres. De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## V. CONDITIONS GENERALES

Les fournisseurs sont tenus de respecter toutes les conditions mentionnées ci-dessous. Ces conditions sont une partie intégrante du contrat qui sera signé avec les fournisseurs sélectionnés.

### V.1. Délais de rapport d'audit

Le soumissionnaire se devra de respecter le délai d'émission de rapport d'audit. Le rapport devra être prêt avant l'Assemblée Générale ayant lieu fin avril chaque année (habituellement).

### V.2. Confidentialité des informations :

Le titulaire du marché sera soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion les plus stricts, pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution. Il s'interdira notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de l'association.

La sécurité et la confidentialité des informations, des données et des accès informatiques devront respecter les textes de loi et régimes applicables, notamment la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », les dispositions du Code de la propriété intellectuelle applicables aux logiciels et celles du Code pénal.

### V.3. Légalité et transparence

Chaque soumissionnaire devra respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays où les fournitures sont livrées et/ou les services sont réalisés et veille à ce que son personnel, les personnes à charge de celui-ci et ses employés locaux les respectent et les appliquent également. Il tient quitte CARTONG de toute réclamation ou poursuite résultant d'une infraction auxdits lois ou règlements commise par lui-même, par ses employés ou par les personnes à leur charge.

Il est convenu qu'en cas de sélection, le soumissionnaire autorisera CARTONG ou tout autre organisme ou personne mandatés par CARTONG à accéder à ses locaux et documents. De plus, le soumissionnaire fournira à CARTONG, sur demande, tout document relatif à la participation à l'appel d'offres et l'exécution du contrat, ainsi qu'à ses activités générales.

### V.4. Critères d'inéligibilité et d'exclusion

Les soumissionnaires seront exclus dans les cas suivants :

- Ils sont en état ou font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouvent dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales ;
- Ils font l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;

- Ils ont commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier ;
- Ils n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter ;
- Ils ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés ;
- Suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, ils ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.
- Ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts pendant la procédure de passation de marché ;
- Ils se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

Les soumissionnaires doivent attester par tout moyen approprié qu'ils ne sont pas dans l'une des situations énumérées ci-dessus.